

Elections



Les élections se déroulent en mairie
le 15 octobre 2021.

Si tu es en CE2/CM1/CM2,
tu votes.



Les 11 candidats ayant obtenu le plus
de voix seront élus.



Tu es intéressé ?

Vas-y, n'hésite pas, **inscris-toi !**

Parles-en à **tes parents,**
aux enseignants et aux animateurs.

Prépare tes projets !



Tes idées comptent !!

Nous sommes impatients de les
découvrir !

Fais campagne **pour être élu !**

Pour plus d'informations, contacter la mairie
Tél : 02.43.98.82.08



Conseil Municipal des Enfants

Tu aimerais te présenter au Conseil
Municipal des Enfants pour porter des
projets qui te tiennent à cœur.

Tu auras à prendre des initia-
tives pour les réaliser.

Une équipe composée d'élus,
d'enseignants, et d'animateurs t'ac-
compagnera tout au long de ton mandat.

Bonne chance !!!

**Élections
15 octobre
2021**





C'est quoi ?

C'est une assemblée d'enfants élus par leurs camarades.

Si tu veux faire entendre ta voix, participer à la vie de ta commune, alors le « CME » Conseil Municipal des Enfants, c'est pour toi !

Pour qui ?

Tu es en CM1 ou en CM2, scolarisé à Quelaines Saint-Gault.

Tu es motivé et curieux !

Tu as l'autorisation de tes parents

Bingo !

Tu peux te présenter !



Comment te présenter ?

Mi septembre, dans ton école, des élus te présenteront un diaporama explicatif sur le CME. Un dossier d'inscription te sera distribué si tu es intéressé.

Il te suffira de présenter **une profession de foi** (*un programme comprenant au maximum 3 projets*).

A toi de faire ta propre campagne électorale !

Pourquoi ?

- Apprendre la démocratie et la citoyenneté,
- Recueillir et avoir de nouvelles idées,
- Découvrir le fonctionnement de ta commune,
- Être acteur en réalisant des projets,
- Servir d'intermédiaire entre le conseil municipal adulte et les enfants.



Où et quand ?

Réunion le mardi de 16h45 à 18h15, à raison de 5 à 6 fois par année scolaire, à la mairie.



Le CME, c'est aussi la participation à la vie municipale et à ses manifestations : commémorations, vœux, inaugurations....



Les professions de foi seront affichées dans les écoles, au restaurant scolaire, au centre de loisirs, à la mairie pour être consultables par les électeurs.

Fais-toi connaître avant le 5 octobre pour être candidat.

